

Indemnité pour heures
supplémentaires à M. DUSSIEU

REUNION DU 21 DECEMBRE 1960 à 20 H.30

60 127
Le vingt et un décembre mil neuf cent soixante, à 20 H.30,
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire,
au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de
M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 17 décembre 1960.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS - ROCHEDEREUX-BRENUSSEAU - LANOUE -
MOUCHOT - GUILLAUD - MONGRAND - LAMOUCHE - FLAHAUT - MASSE - FONTANILLE-
BERLAND - ETCHEBER - REIX - GACHET - MENANT - BOUCHET - BUJARD - GALLAND

Représentés : M. BISCAYE par M. le Maire
M. LANUSSE par M. ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la Loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les dimanches 4 et 18 décembre 1960, Monsieur DUSSIEU a assuré
le Service des Elections au Tribunal de Commerce ;

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'intéressé
une indemnité de 200 NF pour ces travaux supplémentaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que M. DUSSIEU a assuré huit heures de travail ininterrompu
pour les élections au Tribunal de Commerce les 4 et 18 décembre ,

DECIDE

- de mandater à l'intéressé une indemnité de 200 NF (DEUX CENTS NOUVEAUX
FRS) qui sera imputée sur le chapitre " Frais d'élection " du B.P. 1960



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/-MER, le 27 DEC. 1960

Le Sous-Prefet

I. Vocheur

Fait et délibéré à ROYAN,
les mêmes jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre MM; les Membres du Conseil
Municipal présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

